



Appel à candidatures d'experts pour la constitution d'un groupe de travail (GT)

Groupe de travail « Evaluation des risques sanitaires et environnementaux des plantes génétiquement modifiées » (GT PGM)

Le présent appel s'adresse à tous les scientifiques intéressés par une participation aux travaux d'expertise de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (Anses). Par cet appel, l'Anses souhaite constituer un collectif d'experts compétents et indépendants dont les caractéristiques sont détaillées ci-dessous.

L'Anses met en œuvre une expertise scientifique indépendante et pluraliste visant à fournir aux autorités compétentes toutes les informations nécessaires à la décision publique, tant au niveau national que communautaire. Ses avis sont rendus publics.

■ Rôle et missions :

L'Anses a en charge l'évaluation des risques sanitaires et environnementaux liés à des demandes d'autorisation de mise sur le marché communautaire des plantes génétiquement modifiées (PGM). A ce titre, et dans le cadre législatif à date, l'Anses peut être saisie par la DGAI pour avis dans le cadre de :

- demande d'autorisation de mise sur le marché (AMM) de PGM, des denrées alimentaires et des aliments pour animaux en contenant, au titre du règlement (CE) n°1829/2003 ;
- demande d'AMM de PGM à des fins de culture, au titre du règlement (CE) n°1829/2003 ou de la directive 2001/18/CE ;
- demande d'AMM de PGM pour tout autre usage qu'en alimentation humaine ou animale, au titre de la directive 2001/18/CE ;
- demande nationale d'autorisation des essais au champ de de PGM au titre de la directive 2001/18/CE, transposée dans le droit français, dans le Code de l'environnement (articles L. 533-3 à L. 533-6, L. 533-9, R. 533-1 à R. 533-19).

Le GT « Evaluation des risques sanitaires et environnementaux des plantes génétiquement modifiées » (GT PGM), rattaché au CES Biotechnologies, aura en charge la réalisation de ces travaux d'expertise dans un cadre réglementaire incluant des délais contraints.

Le CES « Biotechnologies » sera le garant des méthodologies d'expertise utilisées par ce GT.

■ Composition et fonctionnement :

Les membres du GT associé sont nommés par décision du Directeur général de l'Agence pour un mandat de quatre ans.

Le GT PGM sera composé d'une quinzaine d'experts, dont un(e) président(e) et un(e) à deux vice-président(e)s.

Si ses compétences et sa disponibilité le lui permettent, un expert pourra faire partie de ce groupe de travail, et également du CES Biotechnologies pour lequel l'appel à candidatures est lancé en parallèle.

Le GT se réunira en séance plénière selon une fréquence moyenne d'une réunion d'une journée par mois, à compter de février 2024 (à des dates distinctes du CES Biotechnologies et du second GT ouvert en parallèle à appel à candidatures) sur le site de l'Anses à Maisons-Alfort et/ou à distance. Au cours de ces réunions plénières, les experts seront invités à confronter leurs points de vue afin d'aboutir à une expertise collective des dossiers. Les experts auront aussi à contribuer à l'expertise par la relecture critique de documents examinés en séance, voire l'analyse critique de la littérature scientifique et de données scientifiques ainsi que la rédaction de certaines parties de rapports, en dehors des séances. La langue de travail en réunion est le français, cependant tous les dossiers à expertiser sont en anglais et certains rapports sont rédigés en anglais.

Les compétences spécifiques recherchées pour ce GT figurent dans la fiche « Compétences recherchées » dédiée à ce collectif d'experts.

!